



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Le CA du 4 février dernier a commencé par un rappel du calendrier des élections **des étudiant·es aux conseils centraux** (11 et 12 février 2025). La Présidente a remercié en son nom et en celui du conseil les élu·es étudiant·es sortant·es.

Le calendrier des Journées Portes Ouvertes (JPO) de l'UT2J a ensuite été rappelé : il a commencé par l'IUT de Blagnac les 29 janvier et 1er février, plusieurs sites en région le 1er février, pour se poursuivre avec le Campus Mirail le 8 février et terminer le 15 février avec l'Ensav. La Présidente salue l'engagement des collègues et des étudiant·e s qui se mobilisent pour mieux faire connaître nos formations auprès du grand public.

Toujours à propos de calendrier, il est précisé que les **élections aux conseils centraux de la nouvelle Université de Toulouse (EPE)** auront lieu les 18 et 19 mars. L'élection de sa Présidente ou de son Président auront lieu le 7 avril. C'est à partir de cette date que commencera à courir un délai de 3 mois durant lequel il s'agira de stabiliser le règlement intérieur définitif de l'EPE ainsi que l'ensemble des conventions d'association et de partenariat avec les établissements et organismes ayant fait le choix d'être partie prenante de la nouvelle Université de Toulouse. Notre université fait partie de ces établissements. D'ici le 7 avril, une convention d'association provisoire s'avère nécessaire, avec renvoi vers le règlement intérieur provisoire actuellement en vigueur, de sorte que les instances de la gouvernance collective puissent travailler dans un cadre juridiquement valable. De fait, pour rédiger la convention d'association définitive qui liera l'UT2J à l'UT, il est nécessaire que soit achevé le travail de stabilisation du règlement intérieur définitif de l'UT. Quatre groupes de travail dits « socles » y contribuent actuellement ; l'UT2J y est représentée par les Vice-président·es concerné·es. La convention d'association provisoire, s'appuyant sur le règlement intérieur provisoire validé fin 2024, devrait être à l'ordre du jour du prochain CA pour validation.

Au niveau national, **France Universités a renouvelé ses instances** le 30 janvier (pour 2 ans). Une nouvelle équipe s'installe, engagée pour défendre les moyens des universités et mettre la science au cœur de la société :

<https://franceuniversites.fr/actualite/france-universites-ELIT-son-nouveau-bureau/>

FINANCES

En termes de gestion budgétaire, la **période en cours est dite de "services votés" jusqu'à la promulgation de la Loi Finance 2025**. Durant cette période, les crédits de l'État sont utilisés uniquement à hauteur de ce qui a été versé l'année dernière et seulement pour nécessité de service public. La subvention pour charge de service public (SCSP) 2025 provisoire a été reçue le 16 janvier. Un vademecum de la DGESIP, qui vise à expliquer aux établissements le régime des « services votés », a été reçu le 13 janvier. Ce mode de fonctionnement exceptionnel a généré du travail supplémentaire pour les services financiers, qui sont remerciés par la Vice-présidente Moyens et prospective. Les conséquences sur la masse salariale sont faibles : les salaires et traitements ont été sécurisés. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, peuvent être faites : les dépenses engagées avant 2025, les dépenses de nécessité de service public, les dépenses de sûreté et de sécurité, le CPER et les dépenses sur ressources propres, ainsi que les CPER et dépenses nécessaires au fonctionnement de la DSI. En revanche, certaines dépenses sont reportées, notamment celles d'investissement. Les nouvelles opérations sont suspendues. Le budget ayant été construit avec prudence, la situation a finalement assez peu d'impact à ce stade. Cependant, la soutenabilité budgétaire reste à surveiller (puisque seuls 25% de la subvention de la SCSP ont été reçus à ce jour) ; Il est fait appel au sens de la responsabilité individuelle et collective.

Un vote à l'unanimité des voix a validé la dotation à la MGEN pour la gestion des prestations sociales du SCASC (notamment les aides individuelles). Quelques précisions ont été apportées : en passant par la MGEN, cela permet d'assurer l'anonymat des dossiers présentés par l'assistante sociale ; la dotation à l'action sociale du SCASC, discutée chaque année, est stable ; la quasi-totalité de la dotation est utilisée : pour moitié en aide aux études et pour l'autre moitié en aides exceptionnelles, Action Sociale à l'Initiative Universitaire - ASIU, ou sport des enfants ; les reliquats ne reviennent pas au pot commun de l'UT2J, ils abondent le fonds de roulement de la MGEN, où ils sont fléchés en direction de nos personnels, ce qui permet de verser des aides dès le début d'année, alors que la dotation n'est pas encore versée ; aucune contrepartie n'est demandée pour ce service rendu par la MGEN.

Comme chaque année, le CA est amené à voter les **tarifs de location des ressources immobilières de l'IUT de Blagnac**. La nouveauté cette année est la possibilité de facturer la location à l'heure et non plus seulement à la demi-journée ou à la journée. (Vote : 25 pour, 3 contre et 2 abstentions).

RESSOURCES HUMAINES

Le premier point a consisté à voter un **additif à la campagne d'emploi pour l'ouverture d'un poste de PRAG à l'IUT de Figeac** (département GMP), le financement de ce poste ayant été obtenu au titre de l'ouverture du BUT3. Les créations de poste étant si rares, saluons cette bonne nouvelle ! (Vote : 29 pour, 1 abstention.)

Le nombre de 5 décharges de services pour les enseignants second degré pour 2025-2026 a été adopté à l'unanimité des 30 votant-es. Il s'agit de permettre à des enseignant-es de bénéficier d'une décharge de 192h, pour un an (préparation d'un concours par exemple) à quatre ans (préparation d'un doctorat, notamment).

En ce qui concerne les **Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)** pour les enseignant-es-chercheur-es, l'UT2J accorde traditionnellement des congés de 6 mois, et ce pour multiplier les possibilités. Le CNU peut quant à lui attribuer des CRCT de 12 mois. Les différents financements possibles d'un CRCT sont le CNU, la LPR ou l'établissement. **La proposition de maintenir le volume de 17 CRCT de 96 heures ETD est adoptée par 27 pour et 3 abstentions.**

Il est rappelé par ailleurs que des **Congés pour projet pédagogique (CPP)** ont été instaurés depuis septembre 2019. A l'UT2J, ce sont 12 CPP qui peuvent être attribués chaque année (financement ministériel). Toutefois, nous ne consommons que 4 à 5 CPP par an depuis 2021-2022 (9 la première année).

FORMATIONS ET VIE UNIVERSITAIRE

Deux points récurrents ont été amenés au vote après débats : le choix de notre établissement concernant sa politique d'**exonération des droits d'inscription** et le rapport annuel sur le **devenir de nos docteur-es**.

Sur le premier sujet, il est rappelé que l'État autorise un taux d'exonération maximal de 10% des étudiant-es inscrit-es hors boursier-es. **Notre politique actuelle d'exonération englobe une série de situations distinctes** (par exemple, l'exonération des frais d'inscription pour les personnes travaillant pour l'université). Depuis 2019 et l'instauration, au niveau national, des droits différenciés les étudiant-es extra-communautaires, notre établissement a choisi l'option d'une **exonération partielle ramenant les frais d'inscription au niveau de ceux des étudiant-es communautaires**. Ce choix a naturellement lourdement pesé sur le taux global d'exonération puisque notre université accueille des milliers d'étudiant-es sous ce régime. Notre taux global d'exonération est donc en hausse continue depuis 5 ans et atteint aujourd'hui 13,2%. Ce taux dépasse donc le seuil autorisé, comme dans de nombreux établissements, mais sans conséquence à ce jour au-delà du coût assumé par l'établissement. Concrètement, les éléments qui expliquent cette hausse pour l'année 2024 sont principalement : la baisse des effectifs de Kuala Lumpur, notamment en licence, la baisse des entrant-es en Licence et en BUT3, la hausse du public entrant et réinscrit concerné par la réforme des droits d'inscriptions (au niveau des entrant-es, hausse principalement au niveau de la L1, du M1 et du M2 ; au niveau des réinscrit-es, hausse plus marquée en L2, L3, M1 et M2). La proposition soumise au CA était la **reconduction des principes d'exonération** des années précédentes, avec un point d'attention particulière sur l'évolution de la courbe dans les années à venir. Était également soumis au vote le calendrier des opérations administratives concernant la mise en œuvre de cette politique d'exonération. **La proposition est adoptée à l'unanimité des 30 présent-es et représenté-es.**

Concernant le rapport annuel sur le **devenir des docteur-es**, l'Observatoire du doctorat nous a présenté un rapport très détaillé sur le devenir des docteur-es diplômé-es en 2023 (plus de 240 répondant-es). Plus de 90% ont trouvé un emploi 1 an après leur soutenance (56% en moins de 4 mois), et surtout avec un taux de satisfaction au travail de 83%. Ces indicateurs sont aussi bons, voire meilleurs, que ceux des diplômé-es des autres secteurs disciplinaires, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Le rapport complet a été adopté par 25 voix pour, 3 abstentions, 2 NPPV. Il est accessible en ligne sur : <https://doctorat.univ-toulouse.fr/observatoire-du-doctorat>

CONVENTIONS

L'établissement propose une convention avec une école de Cugnaux pour **faire don d'une classe mobile vide et de vingt ordinateurs de plus de dix ans**. (Vote favorable à l'unanimité des 29 présent-es.)

Une convention concernant le **déploiement de la solution SAGHE, élaborée par l'UT2J, à l'Université des Antilles** est également soumise au vote du CA. (Vote à l'unanimité des 29 présent-es.)